



## Saisie huissier de justice

-----  
Par DS25

Bonjour,

Suite a une dette jugée par un tribunal, j'ai eu quelques difficultés a rembourser pendant quelque temps. L'huissier est donc venu saisir mon véhicule sans m'en avertir au préalable et pour le récupérer j'ai été obligée d'accepter de rembourser 400euros par mois (montant que l'huissier lui même a imposé sans ordonnance de justice ni rien).

Mes questions sont :

Est-il possible de faire baisser la mensualité ?

Y'a-t-il un minimum à donner pour continuer d'honorer la dette sans que cela me porte préjudice ?

Je vous remercie par avance de vos réponses.

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous parlez d'une décision de justice ( dette jugée au tribunal)

Que dit cette décision de justice ?

C'était à ce moment là qu'il faut demander un échéancier en rapport avec vos revenus .

Et si tenir : sans cela cet arrangement ne tient plus .

Comprenez que sans échéancier, le créancier peut recouvrer l'ensemble de la dette par tout moyen ( saisie sur compte, bien etc) sans que vous ayez votre mot à dire .

-----  
Par isernon

bonjour,

le jugement vous condamnant à payer, vous a été signifié, cela est suffisant pour rendre ce jugement exécutoire. seul votre créancier peut vous accorder des facilités de paiement mais il y aura des intérêts à payer.

salutations